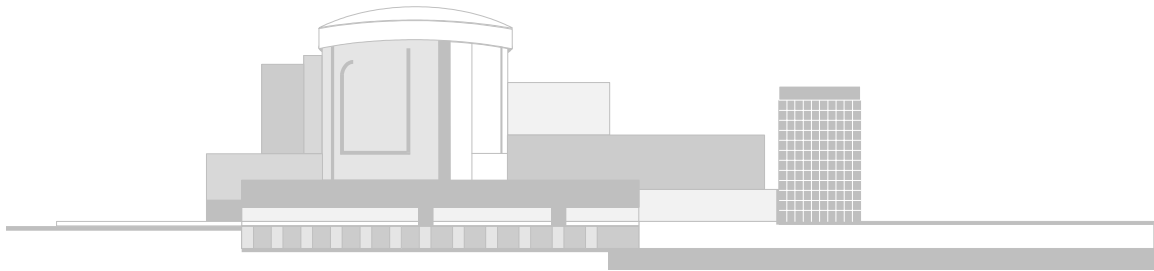


**Projets**  
**de modifications des installations de stockage des déchets radioactifs**  
**et**  
**de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2**



**M É M O I R E**

**Bureau des Audiences Publiques**

**sur**

**l'Environnement**

## **1. Présentation**

Monsieur le président,  
Messieurs les commissaires,

Mon nom est Richard Perreault, je suis président de la section locale 1500 qui regroupe les 6500 employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec.

Je suis accompagné de M. Pierre Rousseau, président provincial de la section locale 957 qui regroupe les 2500 technologues d'Hydro-Québec.

Et de monsieur Claude Arseneault, président provincial de la section locale 2000 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique qui regroupe les 5500 employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec

Finalement, monsieur Stéphane Bousquet, opérateur et représentant syndical des 300 employé-e-s de métiers à la centrale de Gentilly-2. Il est aussi directeur local du Conseil Canadien du nucléaire.

Nous tenons d'abord à remercier la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de nous permettre d'exprimer notre point de vue relativement aux projets de modifications des installations de stockage des déchets radioactifs et principalement de la réfection de la centrale Gentilly-2.

## **2. Introduction**

Présente en région depuis plus de 20 ans, la centrale nucléaire Gentilly-2 est devenue un intervenant majeur dans les régions du Centre du Québec et de la Mauricie.

Avec ses 675 mégawatts, elle s'inscrit dans la production de base du réseau d'Hydro-Québec qui représente environ 3% de la puissance totale du réseau.

Au cours des 20 premières années de production commerciale, la centrale Gentilly-2 a maintenu un facteur de production de 79% par rapport au maximum d'énergie théorique qu'elle aurait pu produire.

Une telle performance démontre nettement sa grande fiabilité et la rentabilité de ses installations. La centrale de Gentilly-2 se maintient parmi les centrales les plus fiables au niveau mondial.

La puissance produite par la centrale contribue à améliorer la stabilité du réseau d'Hydro-Québec de façon telle que ce dernier peut transporter environ 400 MW de puissance additionnelle dans la vallée du St-Laurent lorsque la centrale est en production.

## **2. Les choix environnementaux**

La centrale a complétée 21 des 30 années de sa durée de vie prévue. Nous devons donc nous questionner collectivement sur les choix à faire en tenant compte évidemment de plusieurs facteurs.

Dans un contexte de croissance de la demande énergétique, le Québec doit continuer à développer son potentiel de production en maintenant l'approvisionnement déjà en place. Évidemment, toute production d'énergie disparaissant du réseau devra être remplacée par une autre. C'est à ce niveau que des choix de société s'imposent.

La production éolienne, bien que hautement écologique, oblige un approvisionnement électrique de base fiable pour compenser la volatilité de sa production. Cette production d'appoint, ne présente qu'un facteur de production de 36% dans le meilleur des cas.

Les combustibles fossiles, quant à eux, sont un choix environnemental difficilement défendable dans le contexte de l'accord de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre. Le récent dossier de la centrale du Suroît, quoique défendable comme centrale de production de pointe, démontre la grande difficulté à conjuguer les considérations environnementales, les impératifs de rentabilité et l'acceptation par les communautés locales des modifications apportées à leur milieu de vie.

Le nucléaire, de son côté, se classe parmi les options exemptes d'émissions de gaz à effet de serre. Pendant ses vingt premières années d'exploitation, lorsque comparée à une centrale à cycle combiné utilisant du gaz naturel comme combustible, Gentilly-2 a permis d'éviter l'émission de 37,5 millions de tonnes de gaz à effet de serre<sup>1</sup>.

La réfection et l'exploitation de la centrale éviteraient pour les 25 prochaines années l'émission de 64 millions de tonnes additionnelles. La poursuite des activités de Gentilly-2 s'inscrit donc d'emblée dans un souci environnemental constant.

Autre avantage non-négligeable du nucléaire, la quasi totalité de ses sous-produits sont regroupés et minutieusement contrôlés sur le site même du complexe, contrairement aux centrales à combustibles fossiles qui rejettent leurs gaz à effet de serre et autres polluants directement dans l'environnement.

---

<sup>1</sup> Rapport d'enquête et d'audience publique, no 081, « Centrale de Cogénération d'énergie à Bécancour », BAPE 1994.

### **3. Les retombées économiques**

D'un point de vue économique, l'exploitation de la centrale génère actuellement des retombées de l'ordre de 135 millions de dollars par année dans nos régions immédiates. Environ 80% des 49 millions de dollars de la masse salariale de Gentilly-2 sont distribués directement en Mauricie et au Centre du Québec. Les achats de biens et services en région s'élèvent présentement à 4,9 millions de dollars, un montant représentant 20% des acquisitions totales.

Assurer la pérennité du complexe nucléaire aurait, de plus, des retombées additionnelles pour les régions Mauricie et Centre du Québec :

- Pour la période 2000-2005, l'avant projet de réfection aura déjà généré 25 millions de dollars en retombées, soit 60% du budget global.
- Pour la période 2004-2045, les modifications aux Installations de Gestion des Déchets Radioactifs Solides laisseront ici 100 millions de dollars, soit 80% du budget total.
- Entre 2006 et 2011, la réfection de la centrale, tant dans la préparation que l'exécution du projet, générera 177 millions de dollars.

#### **4. L'impact social de Gentilly-2**

Bien au-delà des chiffres, la réfection et la poursuite de l'exploitation de Gentilly-2 impliquent un aspect social tout aussi primordial.

La centrale Gentilly-2, avec plus de 700 emplois, est une présence sociale et économique indispensable dans la région. Nous faisons ici référence à des emplois permanents de qualité, bien rémunérés et qui ont des impacts économiques significatifs dans la communauté. Dans le contexte économique actuel, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de maintenir et de développer des emplois d'une telle qualité.

Quant à la réfection de la centrale, cette activité viendrait ajouter 1070 personnes-années en région. Globalement, l'avant-projet, l'ensemble des travaux aux Installations de Gestion des Déchets Radioactifs Solides et la réfection de la centrale, porteront ce nombre à 1887 personnes-années.

Gentilly-2 représente aussi un pôle technologique unique au Québec dont le rayonnement s'étend bien au-delà des limites du complexe de Bécancour. En effet, la centrale regroupe une expertise de pointe qui exporte déjà son savoir-faire en matière de formation technique vers la Chine et l'Argentine. Elle collabore aussi avec la chaire de génie nucléaire de l'école Polytechnique de

Montréal et avec le laboratoire de radio-écologie de l'Université Laval de Québec.

De plus, la centrale collabore étroitement avec des organismes tels que CANDU Owner Group et World Association of Nuclear Operator dans le but d'apporter des améliorations constantes tant sur le plan technique que sur le plan de la performance humaine.

La fin des activités à Gentilly-2 entraînerait inévitablement la dissolution de ce pôle technologique et causerait le départ d'une grande partie de ses effectifs au profit d'autres provinces canadiennes.

Il faut aussi souligner l'implication de Gentilly-2 dans la production de cobalt 60 qui est un des isotopes utilisés dans l'industrie ainsi que dans le domaine médical afin de diagnostiquer de nombreuses maladies et de traiter certains cancers.



## **5. Gentilly-2 et son environnement**

Les retombées économiques et l'implication sociale de Gentilly-2 seraient totalement injustifiables si l'exploitation de la centrale devait s'effectuer au détriment de l'environnement.

Soulignons ici les efforts mis de l'avant pour la mise en place et le maintien de la norme ISO 14001. Cette norme internationale vient chapeauter toute la gestion environnementale des diverses activités découlant de l'exploitation de Gentilly-2.

De plus, toutes les modifications, agrandissements et réfections s'inscriront dans les limites physiques actuelles du complexe nucléaire. Son environnement tant social qu'écologique s'en trouvera inchangé.

Les 500 travailleurs que nous représentons sont concernés par la réalisation des principales activités reliées directement à son fonctionnement, soit l'exploitation et l'entretien des équipements de production de la centrale. Conséquemment, ces travailleurs oeuvrent quotidiennement à la surveillance du respect des normes, des procédures et des limites imposées tant par l'industrie nucléaire que par celles imposées par le permis d'exploitation délivré par la Commission Canadienne de Sûreté nucléaire.

Ces travailleurs vivent en grande majorité dans la région immédiate de la centrale. C'est tout autant la sécurité et la qualité de l'environnement de leur famille que celles de la population en général que nos membres ont à cœur de préserver par la qualité et le professionnalisme de leur travail.

À cet égard mentionnons que tout le personnel a reçu la formation nécessaire pour appliquer en tout temps une démarche rigoureuse et prudente dans l'exercice de leurs fonctions respectives. La somme de tous ces efforts individuels et collectifs contribue au maintien d'une fiabilité et d'un contrôle optimisé dans toutes les situations.

Soulignons de plus, la participation conjointe des représentants des travailleurs et avec ceux de la Direction à l'amélioration continue des méthodes et des outils de travail. Ceux-ci contribuent à perpétuer la tradition d'excellence qui prévaut dans la centrale depuis les 20 dernières années.

Cette culture de sûreté, bien présente dans notre milieu de travail, tant sur le plan technique et que sur le plan de la performance humaine, procure à la centrale une exploitation sûre et sécuritaire.

## 6. Conclusion

Les Syndicats tiennent à souligner leur appui à Hydro-Québec pour la réalisation des projets de modifications des installations de stockage des déchets radioactifs solides et de réfection de la centrale Gentilly-2.

D'une part, les retombées économiques qui en découleront auront certainement un impact positif sur les conditions de vie de toute la communauté.

D'autre part, la réalisation de ces deux projets et la poursuite de l'exploitation de la centrale s'inscrivent dans le meilleur intérêt collectif du Québec et de son autonomie énergétique.

Nous remercions de votre attention,

---

Richard Perreault  
Président local 1500, SCFP-FTQ

---

Pierre Rousseau  
Président local 957, SCFP-FTQ

---

Stéphane Bousquet  
Opérateur-2, Gentilly-2

---

Claude Arseneault  
Président local 2000, SCFP-FTQ